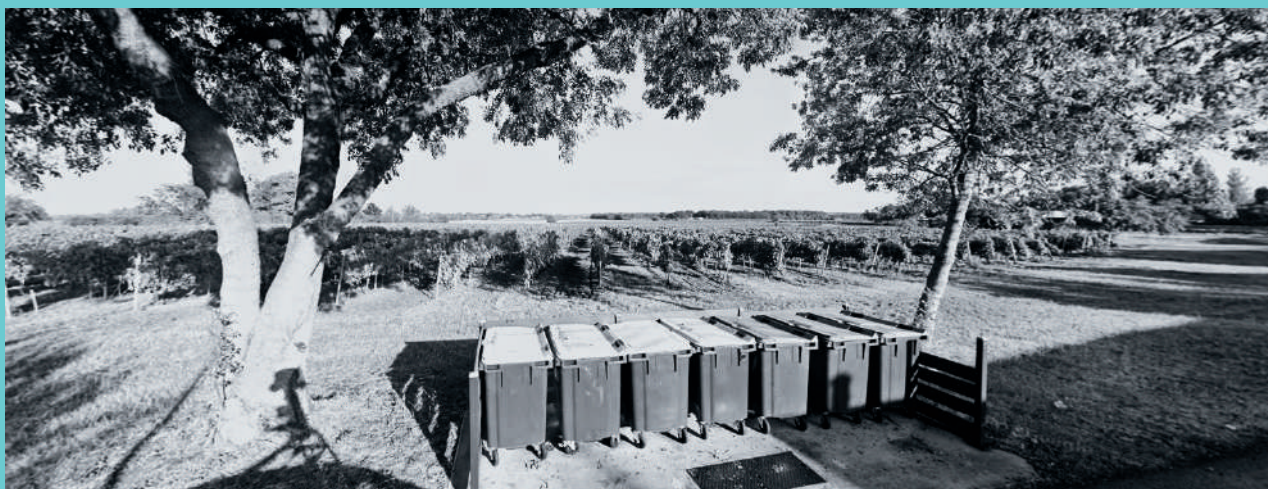




RAPPORT ANNUEL

2024

Le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE-SAINTONGE
7 RUE TAILLEFER - 17500 JONZAC

Service de prévention et de gestion des déchets - 05 46 48 78 34

10 ANS DE GESTION

en Haute-Saintonge

2014

Evolutions réglementaires

EN AMONT

>2009-2010 - Grenelle de l'environnement 1 et 2. Ces deux lois ont fixé des objectifs de réduction des déchets enfouis ou incinérés, avec une diminution à l'horizon 2012 de 15 %. Elles instituent les programmes locaux de prévention des déchets ménagers.

DURANT LA DECENNIE

>2015 - Loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte qui impose l'interdiction des sacs plastiques à usage unique pour 2017.

>2018 - Feuille de route sur l'Économie circulaire.

>2020 - Loi Antigaspillage pour une économie circulaire (Agec) qui ambitionne de passer d'une politique de gestion des déchets à une politique de gestion des ressources.

>2024 - Développement généralisé du tri des déchets organiques à la source. Le 18 septembre, un décret et un arrêté liés à la loi AGEc ont été publiés au Journal Officiel. Ces textes stipulent que le tri des déchets doit être effectué préalablement à leur élimination et interdisent la mise en décharge de déchet non dangereux valorisables, avec une application progressive.

A L'AVENIR

>2030 - Baisse de 15 % de la production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) d'ici 2030 par rapport à 2010.

>2035 - Réduction de 10 % des quantités de DMA admises en installation de stockage.

NOMBRE D'HABITANTS	67 167 hab
QUANTITÉS DE DMA	526 kg/hab
QUANTITÉS D'OMR	224 kg/hab
BUDGET	7 M€
TONNAGES GLOBAUX	29 356 t
VALORISATION MATIÈRE	37 %
BUDGET PRÉVENTION	2 €/hab

MOINS 15% d'ordures

pour une population

DES DÉCHETS

2024

68 476 hab



521 kg/hab



191 kg/hab



10 M€



35 643 tonnes



49 %



4.5 €/hab



ménagères en 10 ans !

en augmentation

Evolutions du service

>2009-2024 - Distribution de composteurs gratuits aux administrés pour favoriser le retour au sol des biodéchets.

>2014 - Mise en place de la collecte sélective, sacs jaunes sur le territoire de la Haute-Saintonge. Mise en place de la collecte des papiers de bureaux.

>2015 - Fin du premier programme local de prévention des déchets ménagers de la collectivité avec pour résultat la réduction des ordures ménagères et assimilés de 6.9%.

>2016 - Mise en place de quatre nouvelles filières de collecte et de recyclage sur les déchèteries : pneus, mobilier, polystyrène.

>2018 - Fermeture du centre de tri de Clérac et transfert du volume vers le centre de tri d'ATRION (Mornac 16).

>2020 - Extension des consignes de tri (tous les emballages se trient dans le sac jaune).

>2021 - Mise en place du système d'accès par badge aux déchèteries du territoire.

>2022 - Création de l'entente Calitom - CDCHS pour le traitement de la collecte sélective (ATRION). Mise en place de la redevance spéciale pour les gros producteurs de déchets ménagers assimilés.

>2024 - Déploiement du compostage pour tous dans le cadre de la mise en place du tri à la source des biodéchets (individuel et partagés)

MOT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DÉCHETS

Un rapport hors normes, car vraisemblablement le dernier de cette mandature, mais aussi sans doute le plus abouti et le plus riche d'enseignements. Il inclut une étude rétrospective couvrant la période 2014-2024. Vous y trouverez les éléments législatifs et réglementaires qui, conjugués aux effets de l'inflation et aux investissements nécessaires, ont fait évoluer le coût total (de la collecte au traitement) des déchets de 104 à 146 euros par habitant. 2014 marque, rappelons-le, la fusion de la Communauté des communes de la Haute-Saintonge avec la CDC de Pontoise.

Élu depuis 1995 et membre de la commission « Ordures ménagères » alors animée par Lois Elias, j'ai traversé toutes les étapes de cette longue transformation. J'ai connu la fermeture des incinérateurs de Bourdeleau (Clérac) et de Jonzac, au tournant du siècle, car leur mise aux normes techniques et financières se révélait disproportionnée au regard de nos volumes de déchets.

À l'époque, la collecte s'effectuait en porte-à-porte, directement dans les poubelles ou les sacs déposés au trottoir. Le coût élevé de ce mode de ramassage en zone rurale nous a conduit à développer les bacs de regroupement dans les communes du Sud, grâce à la régie communautaire. Parallèlement, nous avons introduit les bacs jaunes et multiplié les points de collecte pour le verre et les textiles.

Le centre d'enfouissement de Clérac a ouvert en 1998, et nous avons entrepris la construction et la rénovation des déchèteries de Montendre, Guitinières, Arthenac, Lorignac et Saint-Aigulin. Des partenariats stratégiques ont été conclus avec Suez (Clérac), Calitom (Touverac et Châteaubernard), permettant de compléter le maillage territorial.

Le tri des poches jaunes a été assuré par Suez à Clérac jusqu'en 2018, date de l'arrêt de ce centre, remplacé par ATRION (propriété de Calitom) à Mornac, en Charente. En 2022, nous avons franchi une nouvelle étape en constituant une entente intercommunale pour gérer ce centre et engager sa modernisation afin de répondre aux nouvelles normes de tri. J'ai eu l'honneur d'en être le premier président, de juin 2022 à mai 2024, avant de passer le relais au président de Calitom, jusqu'à la fin de la mandature.

Ce parcours de près de trente ans au service de la filière des ordures ménagères a été possible grâce à l'engagement constant d'élus volontaires et déterminés, ainsi que de collaborateurs compétents et investis, que je tiens à remercier une fois encore. Ce travail collectif se poursuivra et s'enrichira, toujours au service de l'amélioration de notre cadre de vie et de la préservation de notre environnement commun.

JM RAPITEAU
Président délégué
de la commission déchets.

SOMMAIRE

1	Faits marquants & Chiffres clés	4
2	Les indicateurs techniques	7
	Chapitre 1 - Le territoire desservi	8-9
	Chapitre 2 - Organisation du service de collecte	10-19
	Chapitre 3 - Organisation du traitement des déchets	20-23
	Chapitre 4 - La prévention des déchets	24-26
	Chapitre 5 - L'emploi dans la gestion des déchets	27-28
3	Les indicateurs financiers	29
	Chapitre 6 - Les modalités d'exploitation d'élimination	30
	Chapitre 7 - La structure du coût	31-34
	Chapitre 8 - Le coût des différents flux de déchets	35
	Chapitre 9 - L'évolution des coûts	36-37
4	Synthèse et perspectives	38
	Chapitre 10 - La synthèse	39
	Chapitre 11 - Les perspectives 2024	40
5	LEXIQUE	41

FAITS MARQUANTS

COLLECTE DES DÉCHETS

35 643 t

C'est la quantité de déchets collectés par le service public de gestion des déchets en 2024 provenant des ménages, des établissements, des professionnels et des collectivités locales.

COMPOSTEURS PARTAGÉS

29

C'est le nombre de sites de compostage partagés qui ont été installés dans les communes volontaires de la Haute-Saintonge pour permettre aux habitants sans jardin d'accéder au compostage.

DEPENSES ET COÛTS DE GESTION DES DÉCHETS

10 M€

C'est la somme des dépenses et des coûts que représentent la prévention, la collecte, le tri, le traitement, la valorisation, et les frais généraux (frais de structure, communication, etc.).

FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES

158 127

2 245 badges attribués en 2024

Grâce à leur badge de déchèterie, les usagers du territoire ont réalisé 158 127 passages pour l'année 2024, chiffre similaire à l'année 2023.

Suite des FAITS MARQUANTS

BIODÉCHETS - EQUIPE PRÉVENTION

Afin de poursuivre la stratégie délibérée suite à l'étude "TRIBIO", le service de gestion des déchets a recruté de deux nouveaux agents de prévention ayant pour objectif la poursuite du développement du compostage individuel, et la promotion du compostage partagé dans l'habitat vertical, les collectivités et petits commerces. L'ADEME et la région participent au financement d'un agent de prévention et sur les investissements (composteurs , broyeur,....).

TRAVAUX DE MODERNISATION - ARTHENAC

La CDCHS a engagé des travaux de réaménagement et d'extension de la déchèterie d'Arthenac en janvier 2024. L'objectif est de nouvelles filières dont 6 filières de recyclage supplémentaires ainsi que d'améliorer l'accessibilité du site pour les usagers. Les travaux ont duré une grande partie de l'année, et l'accès à la déchèterie a été modulé pour permettre l'accès aux usagers pendant cette période.

INCIDENT MONTENDRE

Au mois d'avril 2024, le local de stockage des déchets dangereux a été incendié. Cet incident a eu lieu en dehors des horaires d'ouverture, sans cause exacte connue. L'incendie a ravagé la zone de stockage, deux colonnes à verre ainsi que la plateforme sur laquelle se trouvaient ces éléments. Les pompiers sont intervenus rapidement et ont permis d'éviter que le feu ne se propage davantage. Cet incident a eu pour conséquence l'impossibilité de réceptionner des déchets dangereux sur une période de 8 mois. La remise en état du haut de quai a eu lieu et s'est terminée en décembre.

AGENTS VALORISTES

La CDCHS a mis en place le poste d'agent valoriste au sein des déchèteries. Ce poste vise à permettre la présence d'un agent devant la benne "tout venant" afin de conseiller et surtout diminuer le tonnage de "tout-venant" qui est un déchet non-valorisable enfoui. Cette méthode a rapidement fait ses preuves avec une diminution du "tout venant" quasiment simultanément.

COMBUSTIBLE SOLIDE DE RÉCUPÉRATION (CSR)

Le CSR est un combustible qui se substitue à une énergie fossile. Sa production permet de valoriser énergétiquement des déchets encombrants ou d'activités économiques. La construction d'une unité de production de CSR a débuté en 2023 pour une mise en route en juin 2024, sur la commune de Bussac-Forêt à proximité d'un consommateur final, une cimenterie.

DOTATIONS - BADGES & COMPOSTEURS

La dotation en badge d'accès pour entrer sur les déchèteries du territoire ainsi qu'en composteurs continue en 2024. Fin 2024, ce sont 2 245 badges qui ont été créés et envoyés aux usagers ayant fait la demande et 4 000 composteurs distribués pour un total de plus de 22 500 composteurs sur le territoire depuis 2009.

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : CHIFFRES CLÉS

520 KG

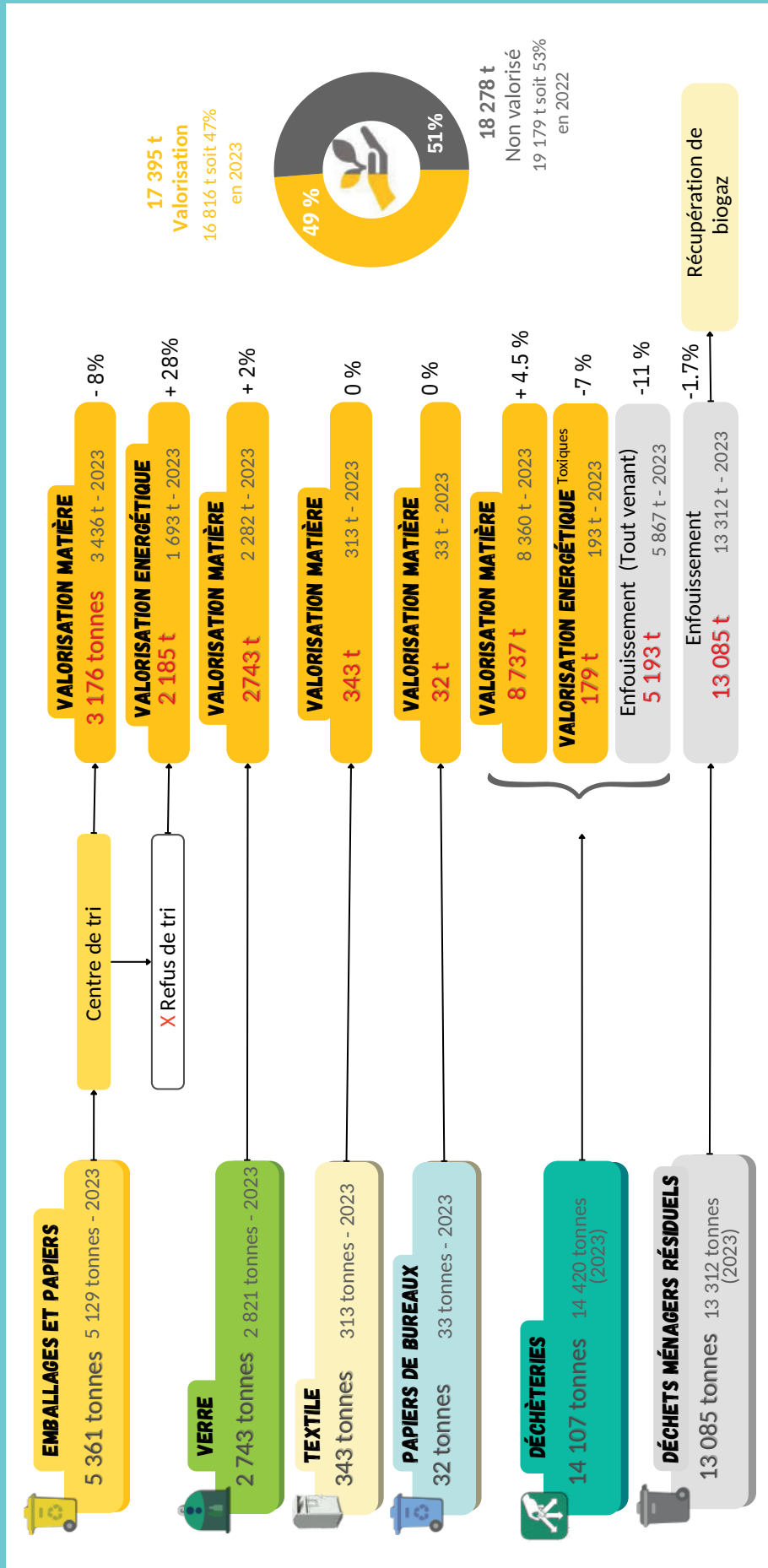
TOTAL 2023 - 526 kg (-1.1%)

C'est la quantité moyenne de déchets qu'un habitant de la Haute-Saintonge a jeté en 2024, hors gravats.



VALORISÉ

NON VALORISÉ



C'est la quantité de déchets collectés par la Haute-Saintonge en 2024, hors gravats.

PARTIE 2

LES INDICATEURS TECHNIQUES

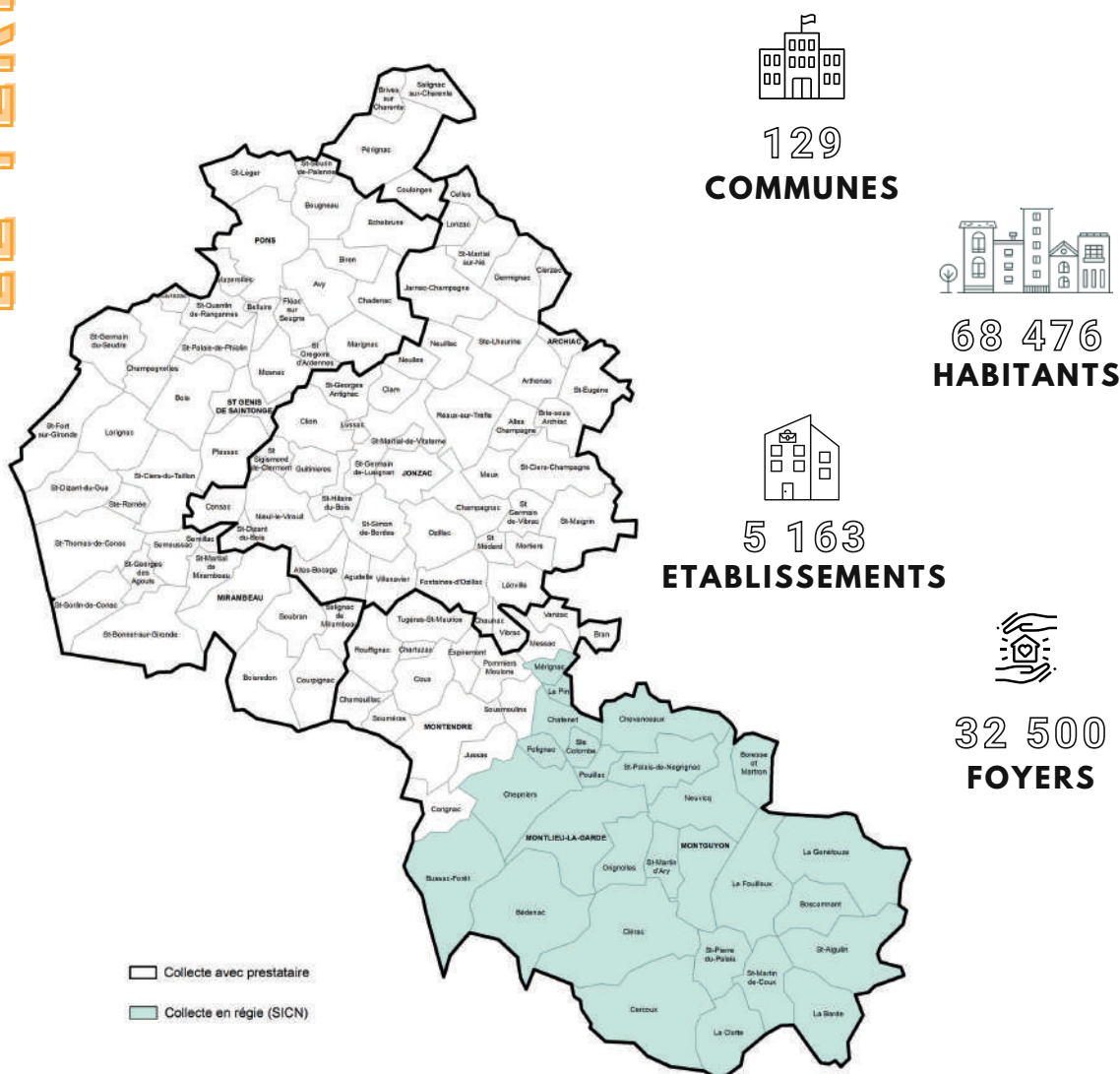
PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE

La **Communauté des Communes de la Haute-Saintonge**, initialement créée en décembre 1992, est aujourd'hui constituée de **129 communes** pour une population totale de **68 476 habitants** (population 1er janvier 2024).

Le territoire de la Haute-Saintonge, d'une superficie de **1760 km²**, est étendu sur 90 km de long du nord au sud, et présente un habitat principalement **rural**.

La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge **collecte** et **traite** les Déchets **Ménagers et Assimilés** sur l'ensemble de ses 129 communes. Le terme **assimilés** signifie qu'elle gère aussi les déchets produits par les entreprises et administrations, tant qu'ils sont assimilables à ceux d'un ménage.

La collecte s'effectue pour 102 communes des zones Nord et centre par un **prestataire de collecte privé** et pour 27 communes du canton des Trois Monts en régie via le **Syndicat Intercommunal de Cycladrage et de Nettoyement (SICN)**.



MODE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT

	Porte à porte	Collecte de proximité	Point d'apport volontaire	Déchèterie	Compostage
Ampoules - Néons				✓	
Batteries				✓	
Biodéchets					✓
Bois				✓	
Cartons	✓	✓		✓	
Collecte sélective (Emballages et papiers)	✓	✓			
Déchets amiantés				✓	
Déchets dangereux				✓	
Déchets d'équipements d'ameublement				✓	
Déchets Équipements Électrique et électronique				✓	
Déchets verts				✓	✓
Ferrailles				✓	
Ordures ménagères résiduelles	✓	✓			
Polystyrène *				✓	
Piles				✓	
Pneus **				✓	
Textiles			✓	✓	
Tout venant				✓	
Verres			✓	✓	

LÉGENDE

* Seulement sur les déchèteries de Guitinières et Montendre

** Seulement sur les déchèteries de Guitinières, Montendre et Pons

Valorisation matière
ISDND

Valorisation énergétique
Compostage

Centre de tri ATRION

MESURES DE PRÉVENTION

La **prévention** vise à réduire les quantités de déchets et leur nocivité. Elle consiste également à prendre des mesures pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à l'Homme et à l'environnement.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 définit un objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés par habitant. Cet objectif est repris par le plan régional de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de Nouvelle-Aquitaine.

Mettre en place un programme local de prévention des déchets permet à la collectivité de limiter le recours à l'enfouissement, de maîtriser les coûts de gestion des déchets et plus largement de faire le lien avec d'autres politiques de développement durable.

Depuis 2009, la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge a instauré une **politique de réduction des déchets** via son premier PLPDMA. Aujourd'hui, il s'agit du 3ème Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) mis en œuvre sur le territoire.

Le PLPDMA actuel a été adopté en **Mars 2021** pour une durée de 6 ans. Il représente un plan de 16 actions planifiées entre 2022 et 2027 en lien avec les acteurs du territoire, afin de :

- Promouvoir le retour au sol des déchets verts et biodéchets,
- Lutter contre le gaspillage alimentaire,
- Sensibiliser les habitants de la Haute-Saintonge,
- Développer la démarche 3R - Réutiliser, Réemployer et Recycler,
- Impliquer les acteurs du territoire dans la prévention des déchets.

Plusieurs actions phares ont été mises en place à travers les années et sont toujours en cours :

- **Promotion du compostage individuel et domestique** : détourner les biodéchets des ordures ménagères, pour en faire du compost grâce à la distribution gratuite de composteurs aux habitants depuis 2009. Plus de 22 500 foyers sont équipés à ce jour en Haute-Saintonge.
- **Promotion de l'autocollant STOP-PUB** : distribué aux foyers volontaires depuis 2011, celui-ci a été envoyé dans tous les foyers en 2019 et est transmis dans le courrier de délivrance du badge de déchèterie. Il vise à réduire les tonnages de collecte sélective en supprimant la publicité.
- **Création d'un espace recyclerie sur les déchèteries** : en partenariat avec plusieurs associations (Emmaüs, la Glanerie du Moulin, le Moulin Solidaire), des espaces de récupération pour tout type de biens ont été créés sur chacune des déchèteries. Lorsque les espaces dédiés sont pleins, les associations viennent récupérer les objets pour les revendre à prix modique sur leurs sites (réemploi). Cette action a pour but de réduire les tonnages ainsi détournés en réemploi.
- **Mise en place de la collecte des textiles** : plus de 80 bornes ont été installées sur le territoire. Celles-ci ont pour but de donner une deuxième vie aux textiles soit par le réemploi soit par la "valorisation matière" (isolation phonique par exemple).

ACTIONS DU PLPDMA - FOCUS

▶ LA GESTION DE PROXIMITÉ DES DÉCHETS ORGANIQUES

Les biodéchets et les déchets végétaux représentent une part importante des tonnages de déchets sur le territoire. Ils constituent donc un levier de réduction des déchets.

En effet, les biodéchets issus de la production et de la consommation de nourriture tels que les invendus, les épluchures et autres restes de préparation de repas ainsi que les aliments non consommés représentent près de 4000 tonnes soit 58 kg par habitant en 2023.

En 2023, suite à la réalisation de l'étude TRIOBIO visant à proposer la solution la plus adaptée pour la mise en place du tri à la source des biodéchets sur le territoire, la CDCHS a fait le choix d'accompagner l'ensemble des acteurs à la gestion de proximité des biodéchets par distribution de composteurs individuels et de l'installation de composteurs partagés.

Entre 2009 et 2023, le service de gestion des déchets avait déjà équipé gratuitement plus de 16 000 foyers et en 2024 ce sont plus de 2500 nouveaux foyers qui ont reçu leur composteur.

Entre 2021 et 2023, 8 sites de compostages partagés ont été installés sur les communes volontaires.

Sur l'année 2024, l'équipe de prévention des déchets s'est renforcée avec l'arrivée de deux agents de prévention formés "guide composteur". Grâce à ces 2 renforts, il a été possible de proposer aux communes volontaires plusieurs services autour des biodéchets comme l'accompagnement et le conseil sur la pratique du compostage partagé, l'installation de sites, la sensibilisation des habitants au compostage ou encore la formation de guides composteurs et de référents de sites.

Communes	Nombre de composteurs partagés - quartiers - établissements
Avy	1
Biron	1
Boisredon	1
Cercoux	1
Clérac	1
Jarnac Champagne	2
Jonzac	2
Mirambeau	2
Montlieu La Garde	3
Mortiers	1
Ozillac	2
Pons	6
Semillac	1
St Genis de Saintonge	1
St Germain de Lusignan	1
St Maigrin	1
St Martial sur le Né	1
Ste Ramée	1

▶ LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

L'ambition est de réduire le gaspillage alimentaire à domicile mais aussi en dehors du domicile. C'est pour cela que depuis plusieurs années des pesées alimentaires sont réalisées dans les écoles du territoire. Les résultats des pesées permettent d'accompagner les équipes de restauration pour limiter les déchets.

En plus des sites de compostage partagés installés en 2024, des sites en établissements ont vu le jour dont 6 sites dans des écoles. Ces installations s'accompagnent d'une sensibilisation des équipes et des élèves au compostage et au gaspillage alimentaire.

CHRONOLOGIE PRÉVENTION 2024

JANVIER 2024

Recrutement de deux agents de prévention

Afin de concrétiser le scénario retenu à l'issue de l'étude "TRIBIO", le service de gestion des déchets a recruté de deux nouveaux agents de prévention. Leur mission est de poursuivre le déploiement du compostage individuel ainsi que le compostage partagé dans l'habitat vertical, les collectivités et les petits commerces.

Déchèterie - Filière coquillages

Au 1er janvier 2024, la Communauté des Communes propose une solution pour sortir une partie des coquillages du sac noir et valoriser ces matières. Une collecte est organisée sur la déchèterie de Guitinières pour qu'ils soient ensuite revalorisés.



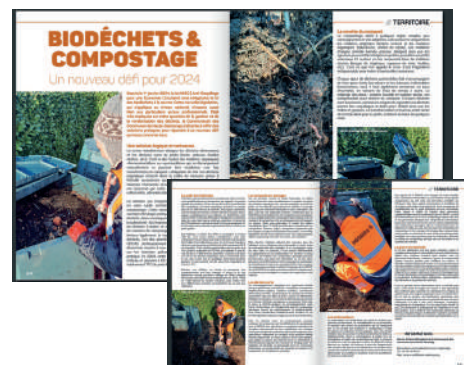
Agrandissement de déchèterie - Arthenac

Dans le cadre de l'amélioration des solutions de recyclage et de valorisation des déchets en Haute-Saintonge, la déchèterie d'Arthenac a vu débuter son agrandissement en janvier 2024. Cet agrandissement permettra l'ajout de 6 nouveaux flux, la distinction de l'entrée et de la sortie des véhicules ainsi qu'un nouveau local pour les agents. La fin des travaux est prévue pour le début d'année 2025 en garantissant un accès continu à la déchèterie, dans la mesure du possible.

MARS 2024

Communication - Magazine 129

Réalisation d'un édito sur les biodéchets et le compostage afin de communiquer largement sur le passage de la loi AGEC du 1er janvier 2024 rendant obligatoire le tri à la source des biodéchets.



Avril 2024

Incendie de Déchèterie - Montendre

Le 15 avril 2024, un incendie s'est déclaré dans la zone des produits dangereux de la déchèterie de Montendre. Cet incident a ravagé le local dédié aux déchets dangereux, ainsi que deux colonnes à verre et une colonne de collecte d'huile de vidange. Étant survenu en dehors des heures d'ouverture, il a été rapidement maîtrisé par les pompiers de Montendre. Les eaux d'extinction ont été recueillies dans le bassin de rétention, puis pompées et traitées par une entreprise spécialisée. En conséquence, la collecte des déchets dangereux a dû être suspendue pendant plusieurs mois, le temps de réaménager la zone.

Evènement - Journée de la terre

Participation à l'évènement porté par la Communauté des Communes, La journée de la Terre via des animations, une exposition ainsi qu'une action de ramassage des déchets autour du lac de Montendre.



JUIN 2024

Déchèterie - Agent valoriste

Création de la fonction d'agent valoriste sur les déchèteries à fort volume de tout venant de la Haute-Saintonge. Le rôle de l'agent valoriste est d'orienter les usagers vers la bonne filière pour le bon déchet, ceci dans le but de valoriser au maximum chaque matériau en réduisant les tonnages de tout venant.

OCTOBRE 2024

Communication- Application mobile

La Communauté des Communes a mis à disposition gratuitement du public l'application "Notre Haute-Saintonge" centrée sur les producteurs locaux et la gestion des déchets sur le territoire. Développé par une agence locale, ce nouvel outil a pour ambition de fournir diverses informations à portée de main comme, la carte des points de collectes, les horaires de déchèteries ainsi que des renseignements sur le compostage.



Collecte - Porte à porte en bacs individuels

Mise en place de la collecte en porte à porte dans 4 secteurs avec dotation de bacs individuels, 1 bac OMR de 120L et 1 bac de tri sélectif de 240L. Cette initiative représente une expérimentation.

DECEMBRE 2024

Mémo Tri

Mise à jour du document "Mémo tri" afin de sensibiliser l'ensemble des habitants aux règles de tri et améliorer la compréhension des règles de tri. Distribution à l'ensemble des mairies.




BILAN PLPDMA

La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge, s'est fixée deux objectifs pour son programme local, selon le plan national de prévention des déchets de 2010-2020, qui était alors de -10 % de déchets ménagers.


En 2024, la diminution des ordures ménagères résiduelles a atteint l'objectif fixé ce qui permet d'estimer un **large dépassement** de celui-ci d'ici à 2027. Concernant les déchets ménagers et assimilés, la diminution n'est pas aussi rapide que prévu pour un résultat à -2.8%.

▼ Objectif -12%

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES 						
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
OBJECTIF - kg/hab	208	205	202	199	195	192
RÉEL - kg/hab	200	195	191	-	-	-

Année de référence 2018 - 218kg

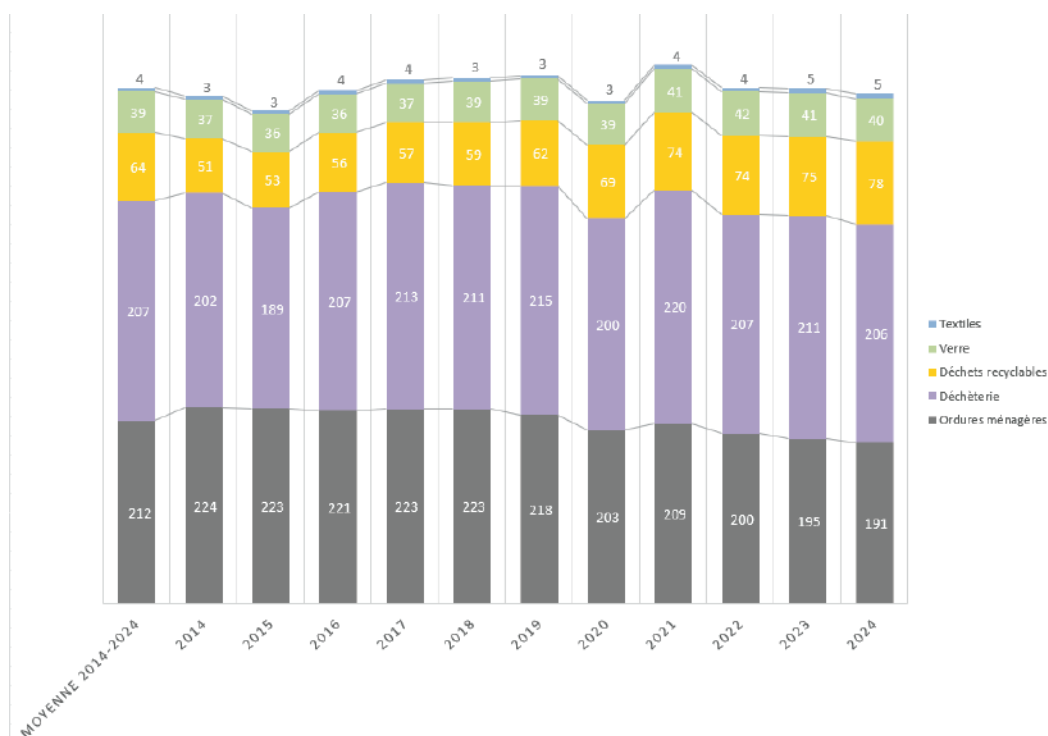
▼ Objectif -12%

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS* 						
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
OBJECTIF - kg/hab	512	504	496	488	480	472
RÉEL - kg/hab	523	526	521	-	-	-

Année de référence 2019 - 536 kg

*hors gravats et textiles

Évolution des tonnages par déchets ménagers et assimilés en kg/hab/an (ordures ménagères + déchèteries)



RÉDUCTION DES DÉCHETS PAR RAPPORT À 2014

Les déchets ménagers et assimilés rassemblent toutes les catégories de déchets produits par les ménages soit :

- les ordures ménagères résiduelles (sacs noirs),
- la collecte sélective (sacs jaunes),
- le verre,
- les déchets apportés en déchèterie.

Entre 2010 et 2022, ces déchets ont augmenté de 10%. Cette forte augmentation est en partie due au fait que le territoire de la CDCS s'est agrandi en 2014 grâce à la fusion avec la CCRP.

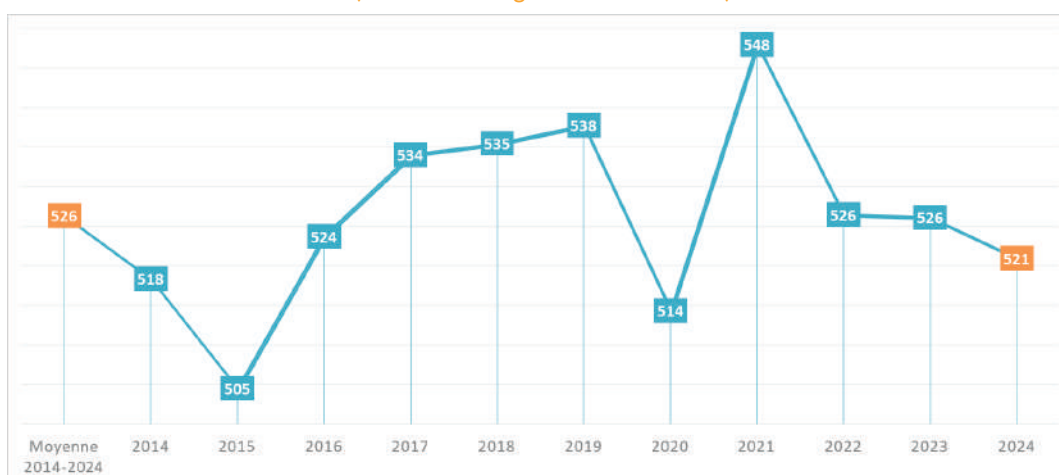
Afin d'évaluer l'indice de réduction des déchets, le territoire de la Haute-Saintonge part de l'année 2014, année des derniers changements de périmètre de celle-ci.

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2014 correspondra à l'indice 100, Le calcul est fait en multipliant le tonnage concerné par 100 puis divisé par le tonnage de l'année 2014.

INDICE BASE 100	2014	2024	EVOLUTION
Déchets non recyclables	100	87	-13
Verre	100	111	+11
Déchèterie	100	134	+34
Textiles	100	150	+50
Recyclables	100	155	+55
Papiers	100	377	+377
DMA	100	102	+2

Entre 2014 et 2024, la quantité de **déchets ménagers et assimilés** a augmenté de 2%, ce qui correspond à l'augmentation de la population du territoire. Il est à noter que les **ordures ménagères résiduelles** ont diminué de 13% sur cette période et la collecte sélective a augmenté de 55%. Globalement, les tonnages sont en diminution pour la troisième année consécutive. La part recyclable des déchets ménagers et assimilés a augmenté durant la dernière décennie, ce qui permet d'affirmer que le tri à domicile et les différentes solutions mises à disposition en déchèterie portent leurs fruits.

Évolution des tonnages de déchets ménagers et assimilés en kg/hab/an
(ordures ménagères + déchèteries)



ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE

Pour chaque type de déchets ménagers (ordures ménagères résiduelles et collecte sélective “emballages et papiers”) en Haute-Saintonge, il est prévu un dispositif de pré-collecte et un mode de collecte adapté.

Les dispositifs de pré-collecte sont les suivants :

- **Ordures ménagères résiduelles** communément appelées “sac noir” doivent être mises en sac, puis apportées dans un bac de regroupement de 770 ou 660 litres à couvercle vert.
- **Collecte sélective** ou « sac jaune » concerne les emballages et papiers recyclables. Ces déchets doivent être mis dans un sac jaune translucide fourni gratuitement par la CDCHS en mairie ou en déchèterie. L'utilisation des sacs fournis par la CDCHS est indispensable car ils permettent l'identification du déchet par les équipes de collecte et leur transparence permet un contrôle visuel rapide des erreurs de tri potentiellement commises.

La collecte des déchets ménagers est organisée de trois façons sur le territoire de la Haute-Saintonge :

- **en points de collecte de proximité** avec des bacs de regroupement de 770 ou 660 litres. Ces bacs de regroupements possèdent des couvercles de couleurs pour orienter le tri : verts (ordures ménagères résiduelles) et jaunes (collecte sélective - emballages et papiers) qui sont disposés dans les villages afin de pouvoir collecter les déchets.
- **en porte à porte** pour les centre-bourgs des communes les plus peuplées. Les sacs sont à déposer au plus proche du circuit de collecte, devant le domicile, la veille du jour de collecte.
- **en apport volontaire** avec des colonnes à textile et aux emballages en verre. Le territoire est doté de 400 bornes à verre soit 1 borne pour 174 habitants. CITEO conseille une borne pour 200 à 250 habitants.

La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge fournit aux usagers une solution pour déposer **les déchets occasionnels** via un réseau de 6 déchèteries fixes et une déchèterie privée à Clérac, appartenant au groupe SUEZ. Il s'agit de déchets qui, par leur nature, leur taille ou leur poids, ne peuvent être collectés avec les Ordures Ménagères et pour lequel la déchèterie est le mode de collecte le mieux adapté. Ces déchèteries sont **accessibles à l'ensemble des usagers** possédant leur résidence principale ou une résidence secondaire sur le territoire de la Haute-Saintonge, grâce à un **badge nominatif**.

Enfin, pour les communes limitrophes de la Charente, une convention signée avec **CALITOM** autorise les administrés **Hauts-Saintongeais** à apporter leurs déchets sur les déchèteries de Baignes et Châteaubernard.

► FRÉQUENCE DE LA COLLECTE

Les fréquences de collecte sont découpées en 3 secteurs selon la densité de la population.

			FRÉQUENCE
TYPE DE COLLECTE	SECTEUR 1 Jonzac Montendre Pons	OMR	2x par semaine
		Collecte sélective	1x par semaine
	SECTEUR 2 Centre-Bourg de communes les plus denses	OMR	1x par semaine
		Collecte sélective	1x par semaine
	SECTEUR 3 Tout le territoire (sauf bourgs secteurs 1 et 2)	OMR	1x tous les 10 jours
		Collecte sélective	1x tous les 10 jours

► ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES LIÉS À LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

		FLUX DE DÉCHETS EN APPORT VOLONTAIRE					
		VERRE	DECHETS VERTS	ENCOMBRANTS *	CARTON BRUN	TEXTILES	DÉCHETS DANGEREUX
CONTENANTS	NOMBRE DE CONTENANTS DISPONIBLES	357	13	39	6	79	9
	TYPE DE CONTENANT	Colonnes	Bennes en déchèterie	Bennes en déchèterie	Bennes en déchèterie	Colonnes	Bennes en déchèterie
	RATIO DU NOMBRE DE CONTENANT PAR HABITANT	1 pour 191	1 pour 5 260	1 pour 1 753	1 pour 11 398	1 pour 865	1 pour 7 598
	TONNAGE COLLECTE	2 743 t	4 216 t	9 224 t	422 t	343 t	245 t

* La catégorie « encombrants » inclut : le tout-venant, les meubles, la ferraille, le bois, les DEEE (déchets d'équipement électrique et électronique) et le polystyrène.

TRANSPORT DES DÉCHETS

La collecte des déchets ménagers comprend une étape obligatoire de **transport** vers des centres de transfert ou les exutoires de chaque filière.

	NORD / CENTRE	SUD
Les ordures ménagères résiduelles - OMR	Via le centre de transfert de Guitinières, les OMR sont acheminées jusqu'à l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDND) de Clérac (17)	Apportées sur l'Installation de l'ISDND de Clérac.
La collecte sélective - CS	Via le centre de transfert de Guitinières la CS est apportée au centre de tri ATRION* de Mornac (16)	Acheminée par le centre de transfert de SOTRIVAL jusqu'au centre de tri ATRION* de Mornac (16)
Les verres	Dépôt direct à VERRALIA à Châteaubernard (16)	

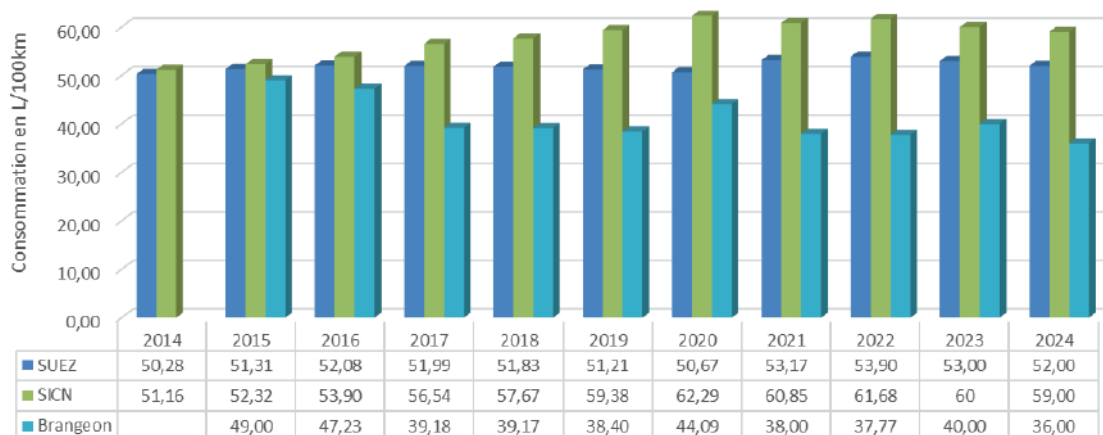
* Cette installation appartient à CALITOM (syndicat de collecte et traitement des déchets de Charente).

Les camions de collecte des déchets des prestataires parcourent le territoire de la Haute-Saintonge toute l'année pour mettre en œuvre le service de collecte. Les kilomètres parcourus et les consommations sont suivis et indiqués ci-dessous :

	NOMBRE DE KM PARCOURUS	CARBURANT CONSOMME EN LITRE	CONSO L/100KM
SUEZ	288 104	150 825	52
SICN	92 265	54 811	59
BRANGEON	292 077	105 921	36

SUEZ a réalisé plus de 288 000 km en 2024 lors de la collecte des OMR et des CS dans les zones Nord et Centre ainsi que lors de la collecte des papiers de bureau sur tout le territoire. **Le SICN** a parcouru plus de 92 000 km pour collecter les OMR et CS du sud de la Haute-Saintonge. **Brangeon** a fait plus de 292 000 km pour collecter le verre et les 6 déchèteries sur l'ensemble du territoire.

Évolution des consommations de carburant L/100km



LA REDEVANCE SPÉCIALE

Les établissements professionnels sont responsables de l'élimination de leurs déchets. Les collectivités gèrent les déchets des ménages et n'ont pas l'obligation de prendre en charge les déchets des entreprises.

Seuls les déchets dits « assimilés » peuvent être collectés par les collectivités, sous certaines conditions. Il s'agit des déchets pouvant être collectés de la même manière que les déchets des ménages, sans organisation ou moyens techniques spécifiques différents du service auprès des ménages.

Au sein de la Haute-Saintonge, le service de collecte de ces déchets est organisé et s'adresse aux entreprises, commerces, administrations et activités des services publics du territoire. Dans ce cadre, la loi oblige à mettre en place un financement spécifique appelé « redevance spéciale », mis en place depuis le 1er janvier 2022.

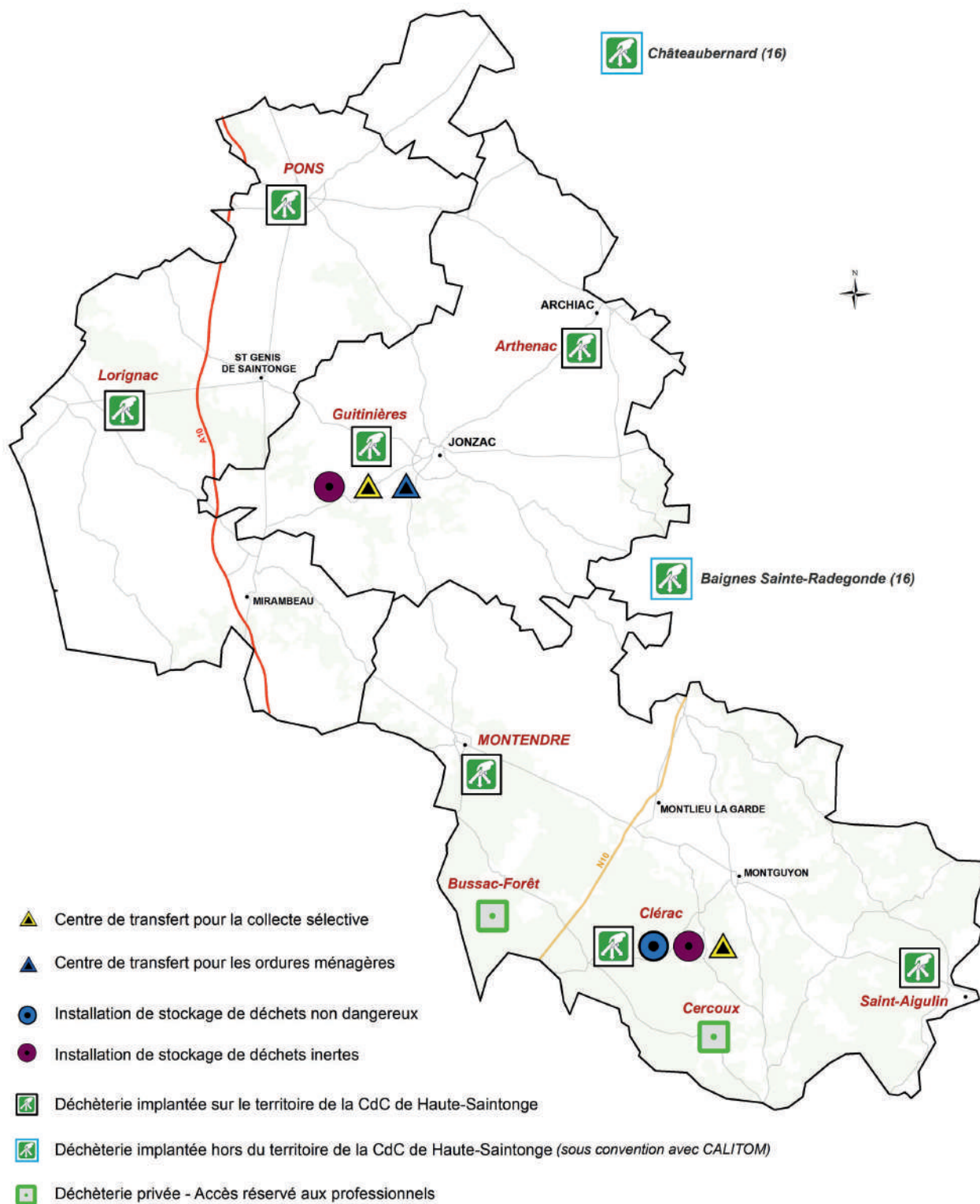
Sur plus de 5000 établissements à travers le territoire, seul 23 sont impactés par la redevance spéciale et sont clients de ce service.

SERVICE MIS A DISPOSITION	
NOMBRE D'ENTREPRISES	23
NOMBRE DE BACS	181 bacs
TARIFS	0.042€/L

Deux types d'établissements sont distingués selon le volume de leur production hebdomadaire de déchets. La détermination du volume est réalisée à partir du volume de bacs utilisés et la fréquence de collecte :

- **Cas n°1** : entre 0 et 1 320 litres/semaine : non assujetti à la redevance spéciale
- **Cas n°2** : entre 1 321 et 20 000 litres/semaine : assujetti à la redevance spéciale – passation d'une convention

LES DÉCHÈTERIES



6 déchèteries communautaires et 1 déchèterie en gestion réparties sur le territoire :
Pons, Arthenac, Lorignac, Guitinières, Montendre, Saint Aigulin et Clérac

Les 6 déchèteries du territoire acceptent les particuliers et les professionnels.

Leur localisation et leurs horaires d'ouverture (Accès limité 10 minutes avant la fermeture) sont présentés en page 18 et 19.

L'accès aux déchèteries est rendu possible par un système de badge nominatif lié à une adresse du territoire de la Haute-Saintonge. Ce dispositif permet de connaître avec précision la fréquentation des déchèteries par les particuliers et par les professionnels.

Les particuliers en 2024 sont passés 158 127 fois en déchèterie, soit 4% de plus que l'année passée. En moyenne, les Hauts-Saintongais se déplacent en déchèterie 5 fois par an avec un record de 140 passages sur l'année 2024 pour un usager.

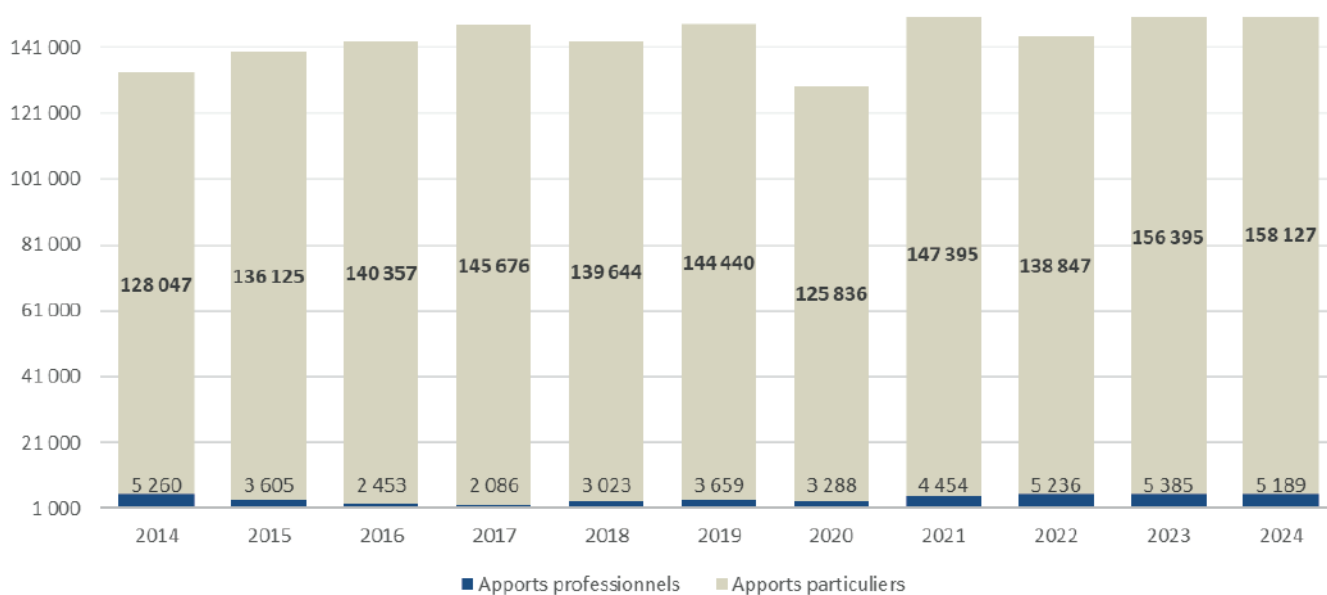
Les professionnels en 2024 se sont présentés 5 189 fois, soit 3% de moins que l'année passée. En moyenne les professionnels viennent en déchèterie 17 fois par an avec un record de 287 passages.

Dans les déchèteries, de nouvelles filières se mettent en place régulièrement.

Ces dernières années, les déchèteries de Haute- Saintonge ont notamment accueilli les filières suivantes :

- ASL-ABJ : pour le tri des déchets d'articles de sport et de loisirs, d'articles de bricolage et de jardin thermiques
- Eco-DDS : pour le tri des déchets diffus spécifiques (déchet dangereux)
- Eco-mobilier : pour les déchets d'éléments d'ameublement (meubles) sauf Pons.
- ABJ - outillage du peintre : pour le tri des déchets d'outillages et d'accessoires
- Le polystyrène : uniquement sur les déchèteries de Guitinières et Montendre pour l'instant.
- Les pneus (VL et Moto déjantés, propres et secs) : uniquement sur les déchèteries de Guitinières, Montendre et Pons.

Les déchèteries de Montendre, Guitinières et Lorignac ont bénéficié de travaux d'agrandissement pour pouvoir accueillir ces nouvelles filières en 2014 et 2017. De plus des garde-corps ont été installés sur tous les quais de chacune des déchèteries pour préserver la sécurité des usagers, des agents d'accueil et répondre aux normes de sécurité.



LES DECHETERIES DE LA HAUTE-SAINTONGE

Horaires : 9h00 – 12h30 et 14h00 – 17h30
Accès limité 10 min avant l'horaire de fermeture indiqué

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
ARTHENAC	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✗
<i>Horaires d'été</i>							
LORIGNAC	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✗
Les Terriers des Caves 17240 Lorignac 05.46.70.13.96 * du 1/04 au 30/09, la déchèterie est aussi ouverte le vendredi							
GUITINIÈRES	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗
6, Rte de Pont Richaud 17500 Guitinières 05.46.48.32.81 4, Rte de Corrignac ZI du Lézard 17130 Montendre 05.46.49.08.78							
MONTENDRE	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗
10, Rte de Montgyon 17360 St-Aigulin 05.46.70.43.64 Les Chauvaux 17800 Pons 05.46.94.18.19							
ST-AIGULIN	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✗
PONS	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗
CLERAC *8h30 à 12h et 14h à 17h15	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✗
Le Bois Rousseau 17270 Clérac 05.46.04.03.38 *9h à 12h30 et 14h30 à 18h							
BAIGNES *9h à 12h et 14h à 18h	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✗
Champ du Moulin à Vent 16360 Touverac 05.45.79.19.24							
CHATEAUBERNARD *9h à 11h50 et 14h à 17h50	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗
Rue de l'Artisanat 16100 Châteaubernard 05.45.35.98.60							

Déchèteries
accessibles

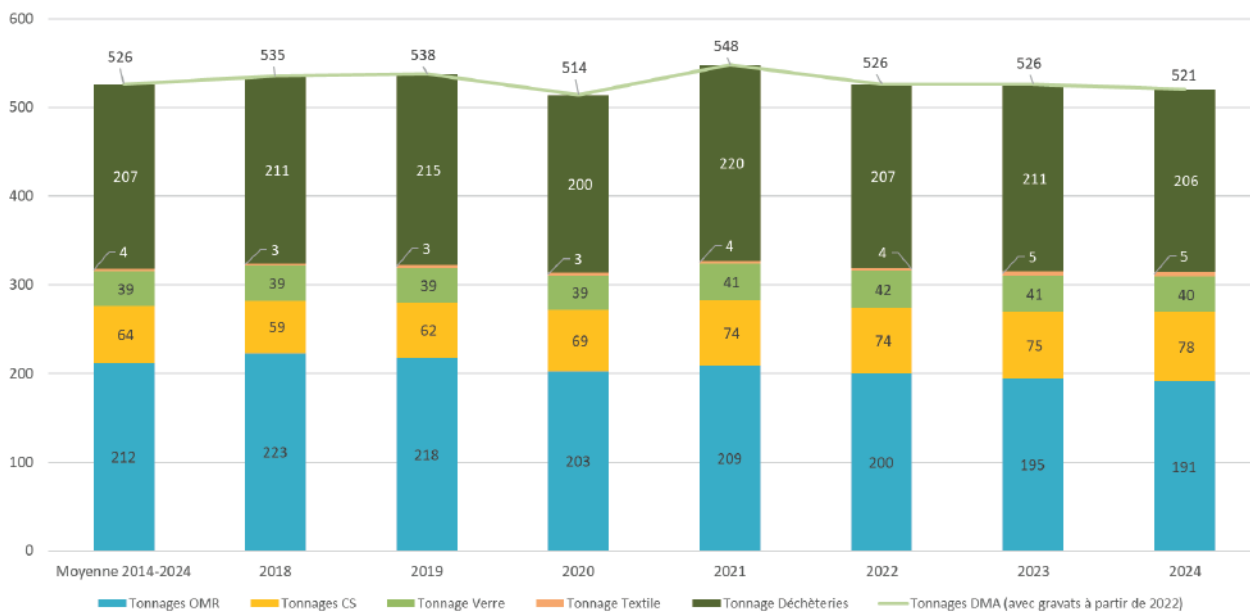
Toutes les déchèteries sont fermées le dimanche et les jours fériés

ÉVOLUTION DES VOLUMES

L'évolution des tonnages des déchets ménagers et assimilés

On note une baisse de 8% des OMR suite au développement du compostage. Le reste des volumes est stable avec une diminution globale des DMA de 1%.

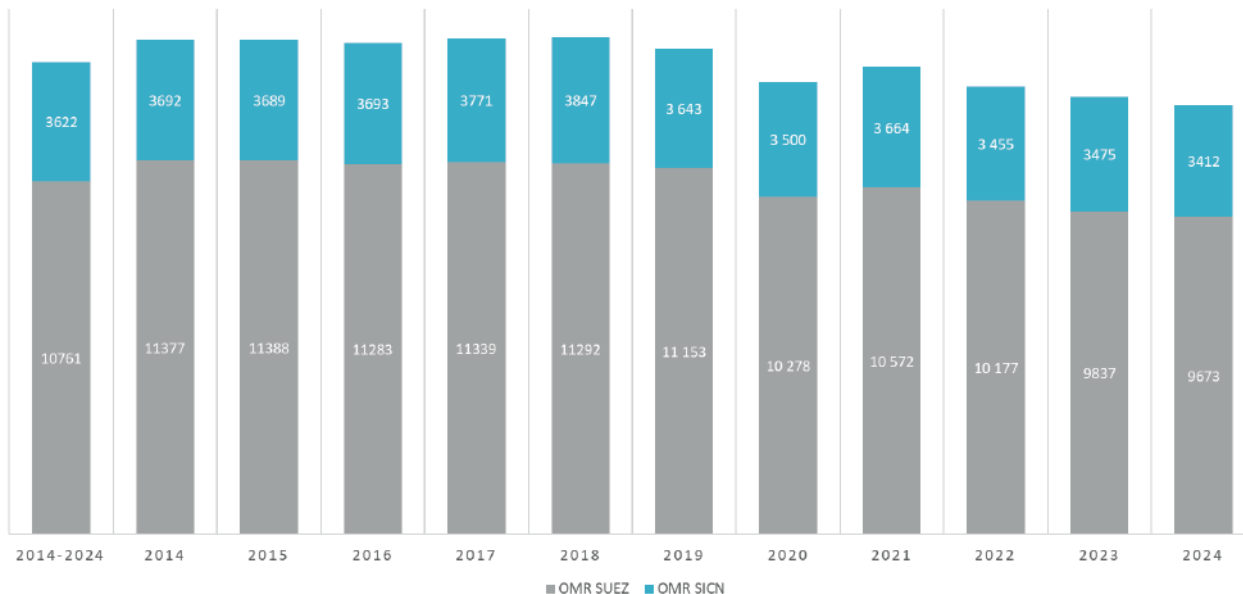
Évolution des tonnages par catégorie de déchets en kg/hab



L'évolution des tonnages d'ordures ménagères par secteur

On note une diminution générale des tonnages. Cependant, ramenés à l'habitant, le secteur sud du territoire émet plus d'ordures ménagères que le nord.

Évolution des tonnages d'Ordures Ménagères collectés par secteur



ORGANISATION DU TRAITEMENT

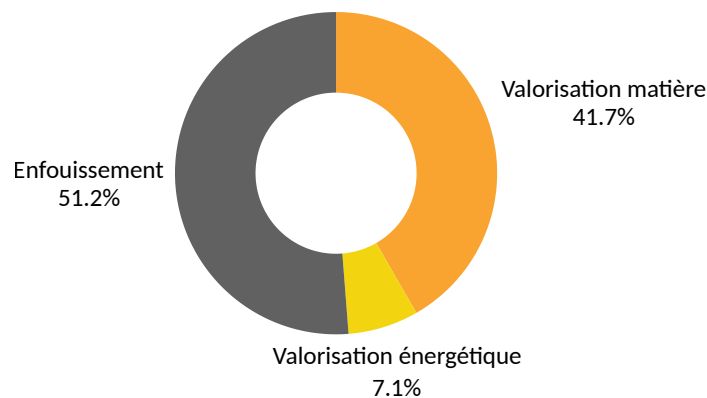
Le **traitement** des déchets représente l'ensemble des opérations permettant de valoriser ou d'éliminer les déchets, telles que :

- la valorisation énergétique,
- la valorisation matière : recyclage (Réutilisation, Régénération, Compostage,...), fabrication de combustible, remblai..
- l'élimination : stockage des déchets inertes.

Les déchets collectés sont orientés vers le mode de traitement adapté au type de déchets et aux capacités en place.

En **2024**, les Déchets Ménagers et Assimilés ont été majoritairement orientés vers les exutoires suivants :

- l'élimination : 51.2% (53.3% en 2023),
- la valorisation matière (recyclage) : 41.7% (41.5% en 2023),
- la valorisation énergétique (par incinération) : 7.1% (5.2% en 2023).



Chaque déchet collecté sur le territoire est transporté vers un site de tri pour être ensuite acheminé sur le site de traitement adapté afin de valoriser les matière.

LE DEVENIR DES DÉCHETS TRIÉS

MATERIAUX	USINE DE TRAITEMENT	DEVENIR DU DECHET
Barquettes en polystyrènes (Mix PS)	PAPREC MPB La lozère (71)	Cintres, pots de fleurs, cartons d'œufs en mousse, boîtiers pour appareils électroniques, etc.
Boîtes de conserve et canettes en acier	CELSA 08755 CASTELLBISBAL (ES) ARCELORMITTAL OLABERRIA	Matériaux de construction, pièces automobiles, électroménager, emballages...
Boîtes de conserve et canettes en aluminium	ACIN 17421 RIUDARENES (ES)	Cadres de vélo, cadres de fenêtres, carters de moteurs, etc
Bouteilles/Barquettes/Pots en plastique clair (Q7 PET)	PAPREC FPR Limay (78) PLASTIPAK PACKAGING FR (59)	Bouteilles en plastique clair, fibre de polyester, etc
Bouteilles/ Barquettes/ Pots en plastique foncé (Q8 PET)	FRUDENBERG PERF MATERIALS GURIT (It)	Bouteilles en plastique opaque, fibre de polyester, etc
Bouteilles/ Barquettes/ Pots/ Flacons Opaques (PEHD)	RE PLANO GMBH DIESELSTR. 3 44805 BOCHUM ALLEMAGNE	Poubelles, arrosoirs, tuyaux, pots de fleurs, etc
Briques alimentaires (Papiers-Cartons Complexés)	SAICA TARNOS (40) SAICA (ES)	Papier hygiénique, essuie-tout
Cartonnettes (Papiers-Cartons Non Complexés)	SAICA PAPER	Cartons d'expédition et d'emballages, boîtes à chaussures, etc.
Cartons bruns	SAICA PAPER	Cartons ondulés
Films plastiques	MACAON SAS (51) GENERAL DE POLIMEROS (ES)	Films alimentaires
Journaux-Revues-Magazines	PAPRESA - CELULOSAS MOLDEADAS (ES) ALIER. S.A. ROSSELLÓ (LLEIDA ES)	Nouveaux journaux ou magazines, papiers bureautiques, etc.
Petits aluminiums et aluminiums souples	SIRMET Boulazac (24)	Cadres de vélo, lampadaires de jardin, cadre de fenêtres, carters de moteurs, nouveaux emballages en aluminium, etc
Plastiques souples (Mix PP)	PAPREC MPB La lozère (71)	Poubelles, arrosoirs, tuyaux, pots de fleurs, etc
Verre	ST GOBAIN EMBALLAGES Cognac (16)	Bouteilles en verre

ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux située à Clérac et gérée par SOTRIVAL, filiale du groupe SUEZ. Suite à leur stockage, les déchets vont se décomposer et produire du biogaz* qui va être lui-même utilisé par l'usine voisine IMERYS pour chauffer les fours.

*Le biogaz est un gaz résultant du processus de dégradation biologique des matières organiques en l'absence d'oxygène. Il contient une forte proportion de méthane (50%) et possède donc un fort potentiel calorifique et énergétique. Il doit être capté pour éviter les nuisances (odeurs) et la contribution à l'effet de serre. Une fois capté, il peut être valorisé car il constitue une source d'énergie qui se substitue à l'énergie fossile (pétrole).

Centre de tri : le centre de tri ATRION de CALITOM situé à Mornac (16) est un centre de tri permettant de regrouper les déchets par catégorie avant leur envoi dans les usines de recyclage.

Une fois séparés, ces matériaux vont être compactés et mis en balles pour être ensuite expédiés vers leur site de recyclage comme détaillé dans le tableau précédent.

Verallia : producteur de l'emballage en verre pour les boissons et les produits alimentaires et de recyclage du verre situé à Châteaubernard. 35 usines verrières, 6 usines de décor et 19 centres de traitement du calcin (verre usagé) dans 12 pays.

Palettes Distribution : entreprise située à Montlieu la Garde. Le bois va être déchiqueté en plaquettes utilisées dans les chaufferies bois.

SIRMET : entreprise située à Pons. Les métaux vont être triés puis refondus. Les batteries vont être envoyées vers l'installation de traitement RECYLEX située à Villefranche sur Saône. Elles y seront démantelées et chaque matière premières seront extraites.

Paprec Agro : Plateforme de compostage située à Saint Christophe de Double (33).

SIAP : site de traitement par incinération des déchets dangereux comme les pots de peinture, les produits phytosanitaires...

Ecologic : Eco-organisme qui gère la collecte et le recyclage des déchets électriques. Ils sont démantelés et chaque matériau est orienté vers la filière de recyclage qui lui convient.

Recylum : éco-organisme qui gère la collecte et le recyclage des lampes.

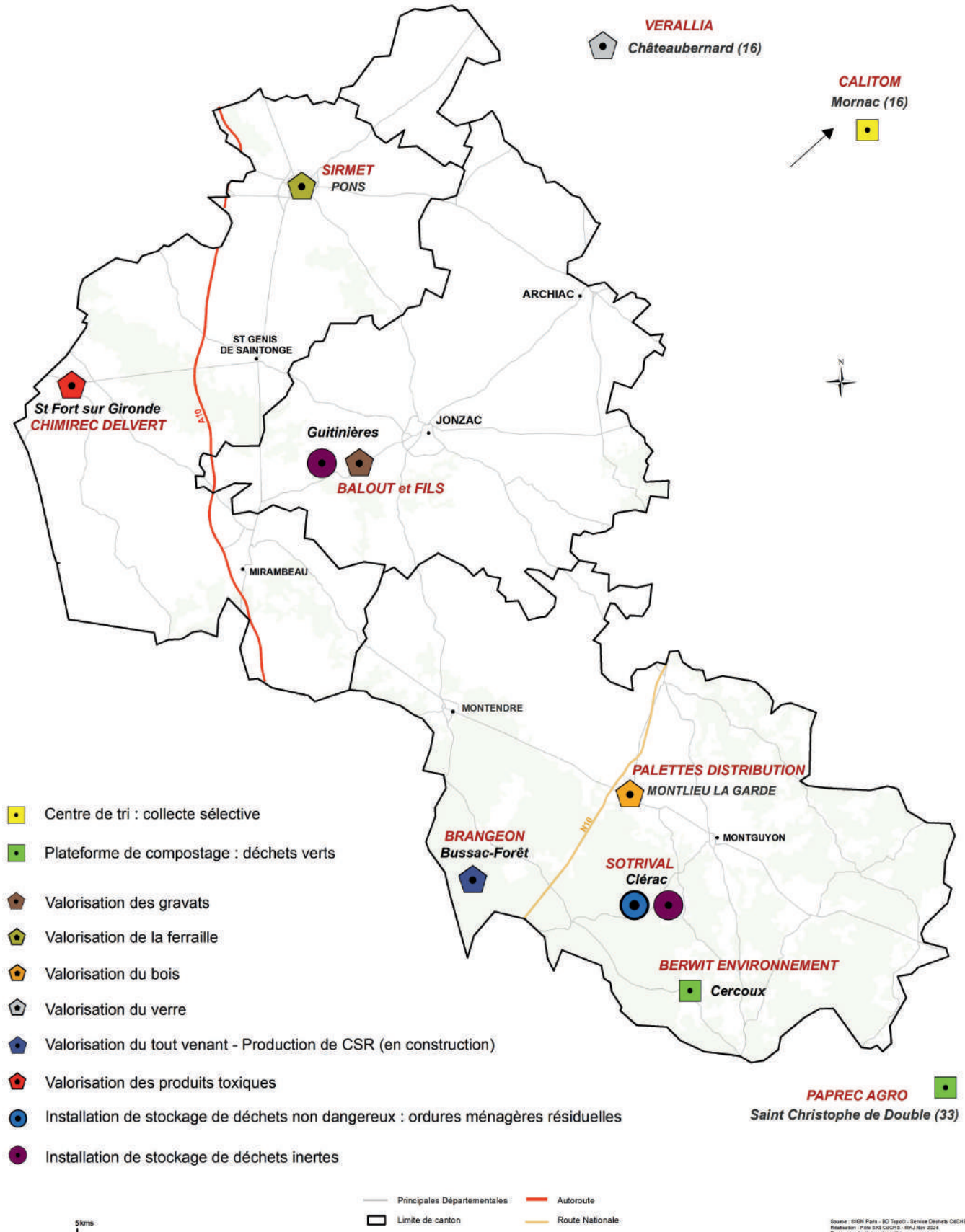
Ecomaison (Ex Eco-mobilier) : éco-organisme qui gère la collecte et le recyclage des meubles. Ces derniers sont démantelés et chaque matériau est orienté vers la filière de recyclage qui lui convient.

Batribox : éco-organisme qui gère la collecte et le recyclage des piles. Les matériaux contenus dans les piles et accumulateurs vont être extraits puis traités par pyrométallurgie ou hydrométallurgie. Les métaux deviennent de nouveaux biens de consommation de notre quotidien comme les tuyaux de cuivre, les pièces automobiles, gouttières, vélos, clés, piles et batteries neuves...

Aliapur : Entreprise qui gère la collecte et le recyclage des pneus. Les pneus sont triés pour être revendus en occasion ou rechapés sinon ils sont broyés.

Répartition des unités de traitement des déchets ménagers et assimilés

Communauté des Communes de la Haute-Saintonge



LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LA SÉCURITÉ DES AGENTS

Le service de collecte

La Communauté de Communes veille au respect **des règles de sécurité** dans le cadre des collectes des déchets ménagers. Depuis 2007, la collectivité, en partenariat avec SUEZ Environnement et le SICN, a travaillé sur l'élimination de l'ensemble des risques de collecte conformément à la réglementation R437.

La suppression des marches arrière et des manœuvres dangereuses et l'optimisation des circuits de collecte ont permis d'**améliorer les conditions de travail** des équipages de collecte. La mise en place de bacs de regroupement a également permis de limiter les ports de charges et d'éviter les problèmes de dos pour les rippeurs.

Suite au travail réalisé par l'ergonome de SUEZ Environnement et en partenariat avec les communes du territoire, les plateformes accueillant les bacs de regroupement du territoire sont également en cours d'optimisation.

Le service Déchèteries

La sécurité des agents est l'une des priorités de la Communauté de Communes. Un **règlement intérieur** existe sur chacune des déchèteries en plus du document unique identifiant les risques existants et les moyens d'y faire face. Chaque agent est équipé d'**une tenue conforme** à la réglementation permettant d'assurer sa sécurité. Les tenues sont renouvelées régulièrement.

Chaque année, un **plan de formation** est suivi par les agents (comprenant entre autres, une formation incendie, une formation pour les produits toxiques, dispensée par l'éco-organisme en charge de la collecte et du traitement des déchets ECO-DDS, une formation aux risques électriques, une formation gestes et postures, une formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ainsi qu'une formation pour la gestion des conflits).

LE NOMBRE D'EMPLOI

Le service de collecte

Le service de collecte emploie environ 40 personnes réparties comme suit selon les prestataires de collecte :

- SUEZ Environnement : 25 agents
- SICN : 10 agents
- Brangeon Environnement : 5 agents

Le service de traitement

Le service de traitement comprend deux opérations :

- **Le centre de tri** : ATRION situé à Mornac (16) emploie 46 personnes.
- **L'enfouissement** : le site de SOTRIVAL à Clérac emploie une dizaine d'agents.

Le service déchèterie

Le fonctionnement des 6 sites est assuré grâce à **12 agents** employés par la CDCHS. Les déchèteries de Guitinières, Montendre et Pons comptent 2 à 3 agents par déchèterie. Les 3 autres déchèteries ont 1 agent chacune. Les recycleries sont gérées par 1 agent employé par la Communauté de Communes.

Le service gestion des déchets ménagers

Au sein de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, la **commission gestion des déchets ménagers** participe au développement et aux orientations de la Gestion des déchets. Elle suit la mise en œuvre des décisions, encadre et organise les missions des salariés et veille à leur bonne exécution. Le service Gestion des Déchets compte 7 personnes : 1 technicien de collecte, 1 animateur prévention des déchets, 1 chargée de mission environnement, 1 agent administratif et 2 agents de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets et 1 référent déchèteries. Le service est supervisé par le directeur et le directeur adjoint du pôle Environnement et Energie. Tous travaillent également en collaboration avec les autres services de la collectivité.

Au total, la gestion des déchets en Haute-Saintonge mobilise près de 115 personnes, tous services confondus.



PARTIE 3

LES
INDICATEURS
ÉCONOMIQUES
ET FINANCIERS

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

ÉLIMINATION DES DÉCHETS

ANNÉE 2024	OMR	VERRE	EMBALLAGES ET PAPIERS	DECHETERIES	PAPIER BUREAU Professionnels
FREQUENCE	C0, 67 à C2	-	C0,67 à C1	6 en régie, 1 privée, 2 sous convention*	Tous les 3 mois
COLLECTE ET CONTENANTS	<i>PàP - PDR</i> (bacs770/660L) Prestataire SUEZ et SICN	<i>PAV</i> 394 points Prestataire Brangeon	<i>PàP - PDR</i> (bacs770/660L) Prestataire SUEZ et SICN		<i>PàP</i> Bacs 340 litres Prestataire SUEZ
TRANSPORT/T RANSFERT	<i>Transfert</i> Prestataire SUEZ	-	<i>Transfert</i> Prestataire SUEZ	Prestataire Brangeon	<i>Transfert</i> Prestataire Brangeon
TRAITEMENT	<i>Stockage ISDND</i> Prestataire SUEZ	<i>Valorisation matière</i> VERALLIA	<i>Centre de tri</i> ATRION CALITOM	<i>Divers modes de traitement</i> géré par des prestataires**	<i>Valorisation matière</i> SUEZ

PàP : porte à porte

PDR : point de regroupement

PAV : apport volontaire

* Les déchèteries de Baignes et Châteaubernard sont accessibles aux communes limitrophes.

** Liste des traitements par déchets disponibles en page 25

POPULATION DESSERVIE ET QUANTITÉS DE DÉCHETS COLLECTÉS PAR LA COLLECTIVITÉ

ANNÉE 2024	OMR	VERRE	EMBALLAGES ET PAPIERS	TEXTILES	DECHETERIES	PAPIER BUREAU Professionnels*	TOTAL
POPULATION	68 476					302	68 778
TONNAGES	13 085	2 743	5 361	343	14 107	32	35 671
KG/HAB CDCHS	191	40	78	5	206	-	520
KG/HAB CHARENTE MARITIME 2023**	234	53	78	5.3	287	-	657
ECART % CDCHS / CHARENTE MARITIME	-18 %	-24 %	0 %	-5 %	-28 %	-	-21 %

* Les tonnages de papiers de bureau représentent en moyenne 115 kg/point de collecte.



** Source AREC Nouvelle-Aquitaine - DMA par ratio population INSEE (en kg/habitant.an)

PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES



Entreprise	Flux de déchets	Nature prestation	Type de contrat et durée
ATRION	Collecte sélective	<i>Centre de tri - Traitement</i>	Entente
Brangeon	Bois Carton Déchets verts Non valorisable Gravats	<i>Collecte en déchèterie</i>	Marché public
Brangeon	Verre	<i>Collecte du verre</i>	Marché public
Chimirec	Déchets dangereux	<i>Collecte en déchèterie</i>	Marché public Hors ECODDS
PAPREC	Déchets verts	<i>Traitement en déchèterie</i>	Marché public
SICN	Ordures ménagères et Collecte sélective	<i>Collecte sud</i>	Convention annuelle
SIRMET	Ferrailles	<i>Collecte en déchèterie</i>	Marché public
SUEZ	Papier de bureaux	<i>Collecte dans les administrations et entreprises</i>	Marché public
	Ordures ménagères et Collecte sélective	<i>Collecte nord</i>	Marché public
	Ordures ménagères	<i>Transfert vers centre d'enfouissement</i>	Marché public
	Collecte sélective	<i>Transfert vers ATRION</i>	Marché public
SOTRIVAL	Ordures ménagères Déchets non valorisables	<i>Traitement</i>	Marché public

DONNÉES ISSUES DE LA MATRICE DES COÛTS DE L'ADEME

La matrice des coûts est un outil de référence recommandé par l'ADEME, afin d'évaluer le coût des déchets et les coûts liés à leur gestion.

▶ **INVESTISSEMENTS**  

	EUROS TTC	EUROS TTC/HAB
AMENAGEMENT DECHETERIE ZONE TOXIQUE MONTENDRE	50 627 €	0.73 €
IMMOBILISATIONS	113 447 €	1.65 €
MATERIEL TECHNIQUE	442 811 €	6.46 €
MATERIEL DE TRANSPORT	240 523 €	3.51 €
MATERIEL INFORMATIQUE	17 104 €	0.24 €
AMENAGEMENT DECHETERIE	690 681 €	10.08 €
TOTAL INVESTISSEMENTS	1 555 193 €	22.71 €

▶ **COÛT AIDÉ DU SERVICE PUBLIC**  

	EUROS TTC	EUROS/HAB TTC
COÛT AIDÉ DU SERVICE PUBLIC	7 971 399 €	116.41 €
NIVEAU DE FINANCEMENT - DONT :	8 294 207 €	121.12 €
TEOM	7 995 547 €	116.76 €
REDEVANCE SPECIALE	237 030 €	-
FACTURATION USAGERS PROFESSIONNELS*	61 625 €	-
ÉCART ENTRE COUT AIDÉ ET FINANCEMENT	+322 807 €	-
ÉCART ENTRE COUT AIDÉ ET FINANCEMENT EN %	+ 3.9 %	-

*Correspond aux apports en déchèteries des professionnels

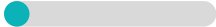






Le coût aidé de fonctionnement du service de collecte s'élève à 7 971 399€ en 2024 :

- le financement s'élève à 8 294 207€, ce qui permet d'équilibrer le budget de fonctionnement Déchets.

Comment est calculé le coût aidé ?



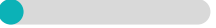

- Le coût aidé est égal à l'ensemble des charges moins la vente des matériaux issus du tri des déchets, les soutiens des éco-organismes (CITEO,...) et les aides publiques.

▶ LA NATURE DES CHARGES

POSTES DE CHARGES	COÛTS EN EUROS HT	REPARTITION
Charges fonctionnelles *	306 943	 3 %
Charges de prévention	313 875	 3 %
Charges de pré-collecte	337 067	 4 %
Charges de transport	999 408	 11 %
Charges de collecte	3 507 410	 37 %
Charges de traitement	3 933 777	 42 %
TOTAL DES CHARGES	9 398 480	 100 %
TOTAL TTC	10 063 567 €	

*Charges de structure + charges de communication

▶ LA NATURE DES PRODUITS

PRODUITS	RECETTES EN EUROS HT	REPARTITION
PRODUITS INDUSTRIELS, DONT :	553 501	
Vente de produits et d'énergie	553 281	 26 %
Autres produits	220	
SOUTIENS	1 504 956	 72 %
AIDES, DONT :	33 712	
Reprises des subventions d'investissement (amortissements)	10 883	
Subvention de fonctionnement	22 829	 2 %
Aides à l'emploi*	0	
TOTAL	2 092 169	 100 %

*Les aides à l'emploi sont versées par l'ASP (Agence de Service et de Paiement) direction régionale Nouvelle-Aquitaine

▶ LA NATURE DES SOUTIENS

Les produits proviennent essentiellement des soutiens des différents éco-organismes et des reventes des matériaux issus de la collecte sélective ou des déchèteries.

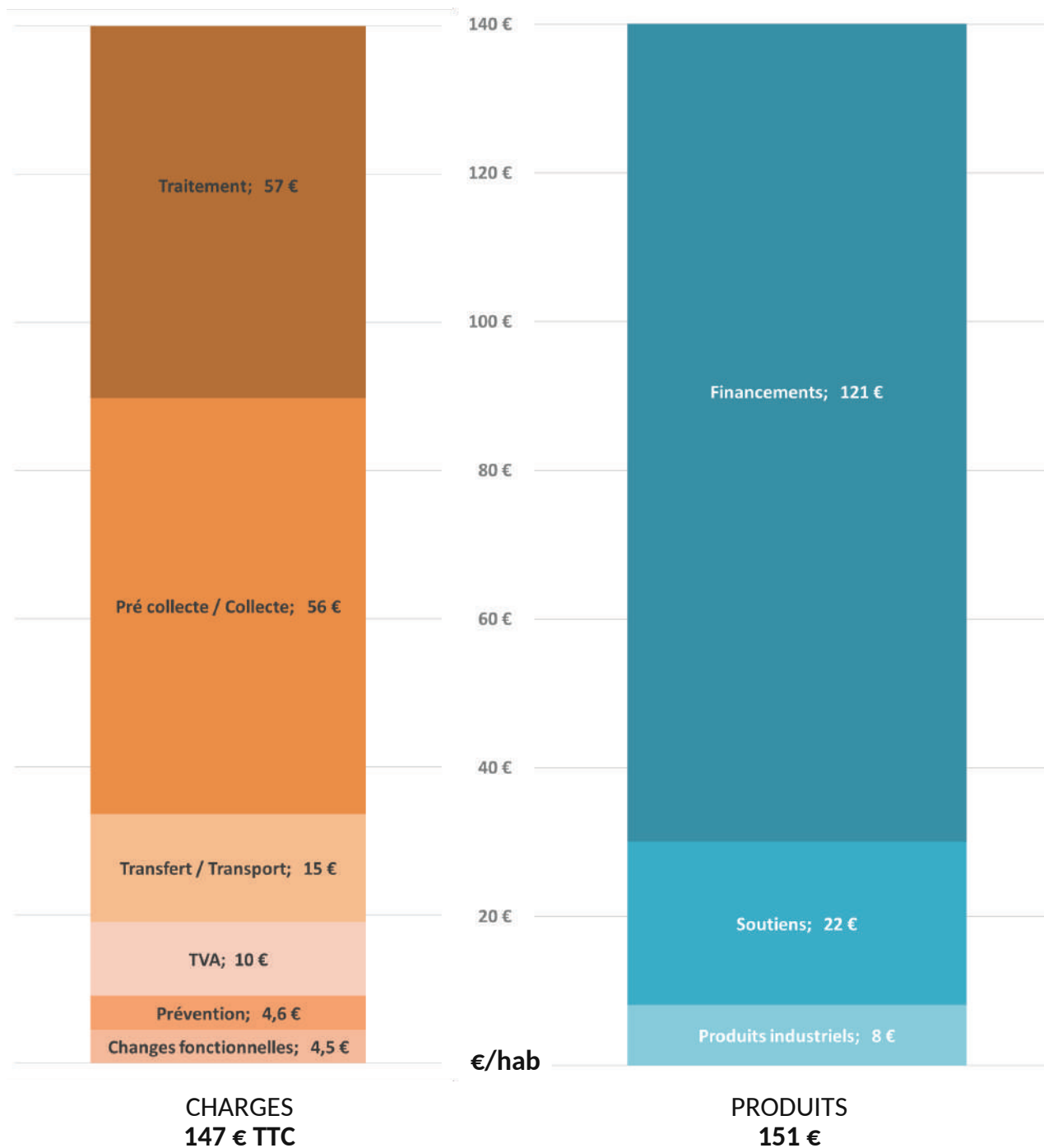
ECO-ORGANISMES	MONTANTS DES SOUTIENS
CITEO	1 382 069
OCAD3E	69 587
ECO-MOBILIER	39 414
ECO DDS SOCIETE	11 136
REFASHION (ECO TLC)	2 750
TOTAL	1 504 956 €

▶ LES RECETTES DUES À LA REVENTE DES MATÉRIAUX

La gestion des déchets comporte des recettes importantes au fonctionnement du service. En 2024, ce sont plus de 553 280€ qui ont été perçus. Cependant, il y a une nette baisse du prix de revient des matériaux comparé à 2022 **équivalente à -194%**. Cette baisse est due à la baisse des prix de rachat des matières.

MATERIAUX	RECETTE ANNUELLE
VERRE	80 544
PAPIERS ET EMBALLAGES	309 427
DECHETS DE DECHETERIE	160 406
PAPIERS DE BUREAUX	2 903
TOTAL	553 280 € (442 730€ en 2023)

▶ LA RÉPARTITION DES CHARGES, DES PRODUITS ET DU FINANCEMENT



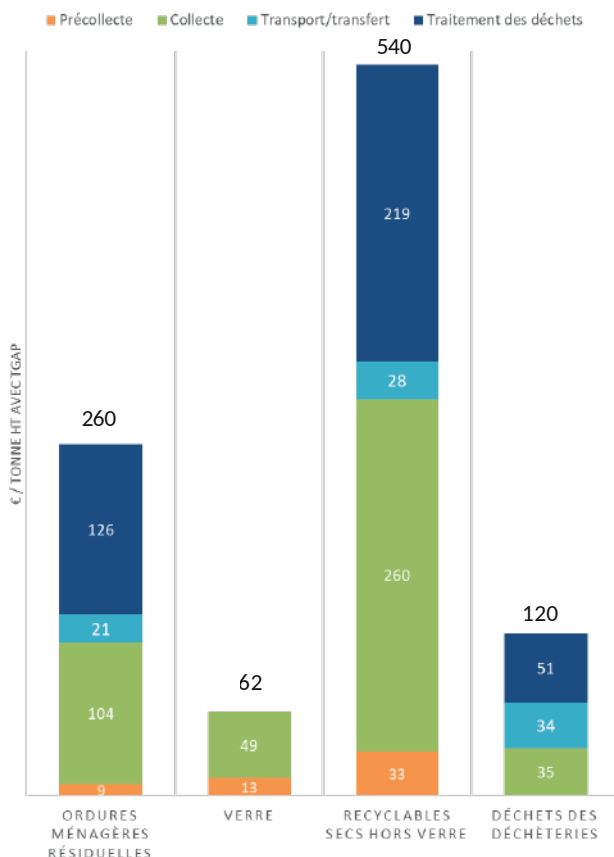
Le traitement (57€) est la part la plus importante des charges par habitant. Ce coût est principalement dû à l'**augmentation continue de la TGAP**. Les recettes sont quant à elles légèrement supérieures (151€) aux charges (147€), cet écart s'explique par la **baisse des tonnages sur les flux ultimes** (OMR + Tout venant -900 tonnes) et à la remontées des prix d'achat sur la revente de matériaux.

LE COÛT DES DIFFÉRENTS FLUX RAMENÉS À LA TONNE

	FLUX DE DECHETS						TOTAL ET MOYENNES*
	ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	VERRE	RECYCLAGES SECS HORS VERRE	DECHETS DES DECHETERIES	PAPIER DE BUREAU PROFESSIONNELS	TEXTILES	
KG/HAB	191	40	78	211	0.5	5	520
COÛTS RÉSIDUELS EN €/TONNE HT	280	37	256	152	595	-1	205
COÛTS RÉSIDUELS EN €/HAB HT	53	1.5	20	32	0.28	-0.1	107

*Calculs effectués avec les tonnages globaux

▶ LA RÉPARTITION DES CHARGES PAR FLUX ET PAR ÉTAPE TECHNIQUE



Coût par étape technique et par flux en €/t

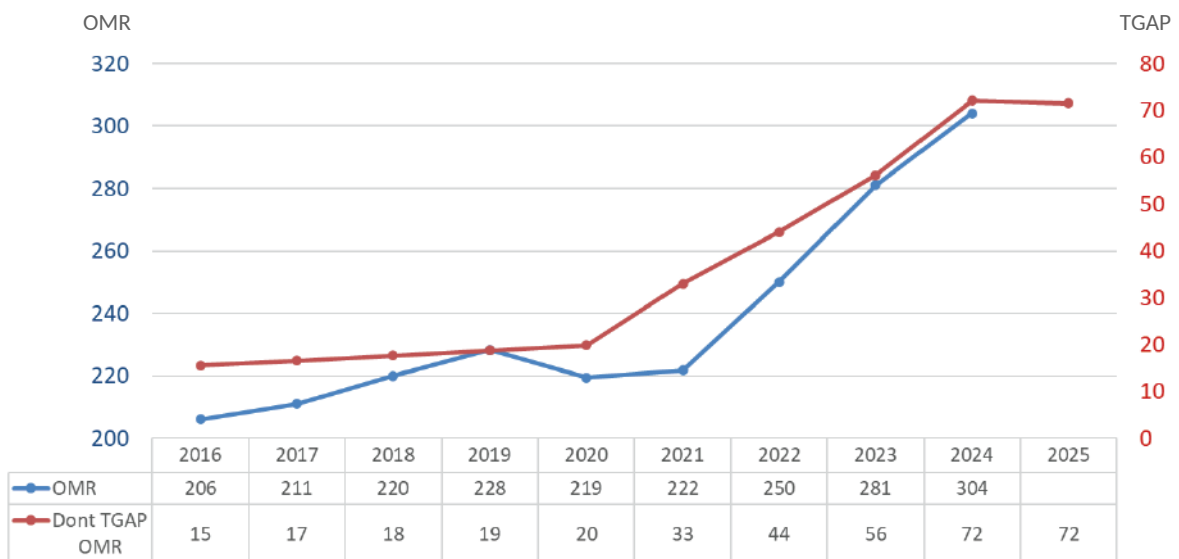
Ce graphique confirme que les postes de dépenses les plus importants sont la collecte et le traitement surtout pour les ordures ménagères et les recyclables.

LA RÉPARTITION DES CHARGES PAR FLUX ET PAR ÉTAPE TECHNIQUE

Le coût de la collecte et du traitement passe de 281 à 304 €/tonne TTC. Ceci est principalement dû à la hausse de la TGAP qui passe de 56 € à 72€/tonne TTC.

Le coût de la collecte et du traitement des emballages et papiers passe de 313 à 288 €/tonne TTC. Ceci est principalement dû à la baisse des coûts de l'électricité et à la légère hausse de la vente de matériaux.

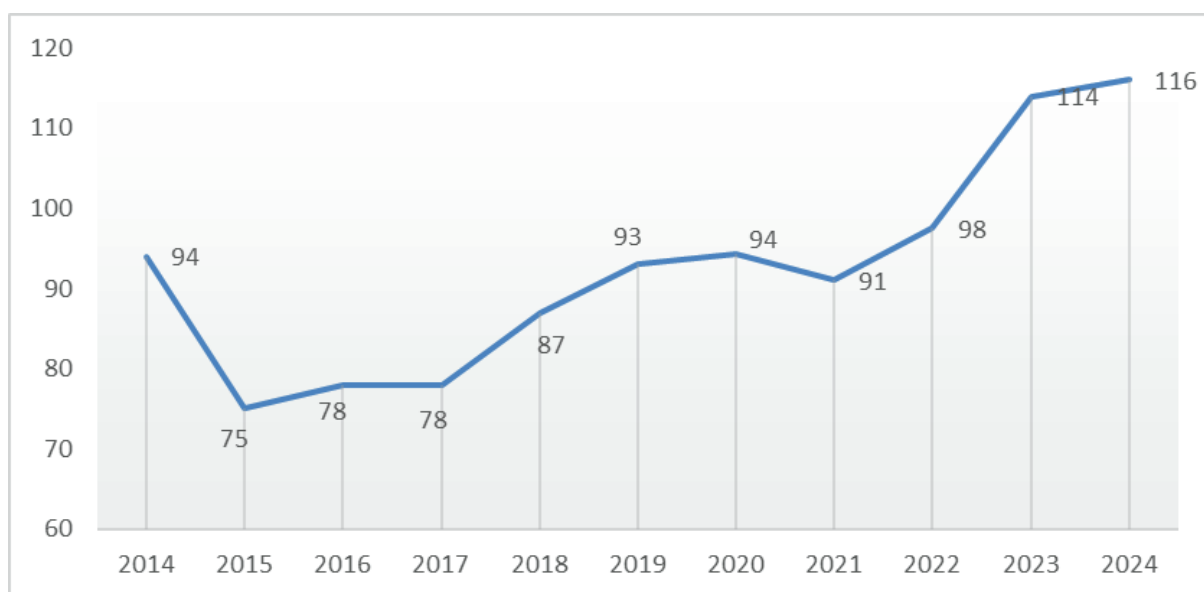
Évolution du coût aidé en €/tonne TTC des OMR et Évolution de la TGAP jusqu'en 2025 en €/tonne TTC



Évolution du coût aidé TTC par flux en €/tonne (TVA à 10%)

	OMR	OMR DONT TGAP	VERRE	RSOM HORS VERRE - SAC JAUNE	DECHETERIES	DONT TGAP (TOUT-VENANT)	Moyenne coût aidé/tonnes
2014	245	22	47	294	114	22	186
2015	218	22	10	123	102	18	150
2016	206	15	20	170	98	18	144
2017	211	17	26	129	107	18	146
2018	220	18	28	224	114	18	163
2019	228	19	38	272	126	19	173
2020	219	20	30	317	134	20	184
2021	222	33	43	220	121	33	166
2022	250	44	38	204	149	44	186
2023	281 €	56.1 €	40 €	313 €	161 €	56.10 €	216 €
2024	304 €	72 €	40 €	288 €	163 €	72 €	223 €

Évolution du coût aidé TTC du service en €/hab



PARTIE 4

SYNTHÈSE & PERSPECTIVES

CHAPITRE 10 SYNTHÈSE 2024



116€/habitant

Le coût(1) 2024 de la gestion des déchets rapporté à l'habitant
114€/hab en 2023



10 Millions €

Le coût de fonctionnement (2) du service de collecte pour les collectivités

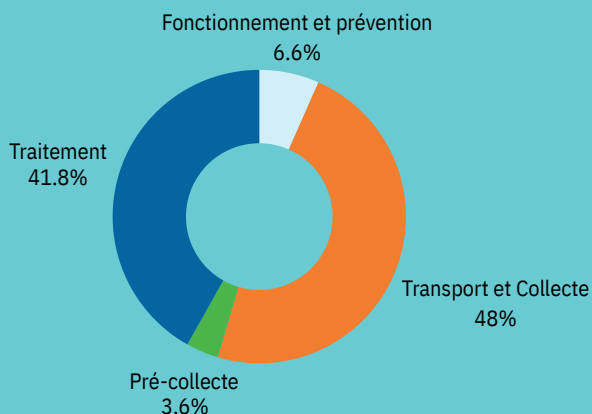
10 M en 2023



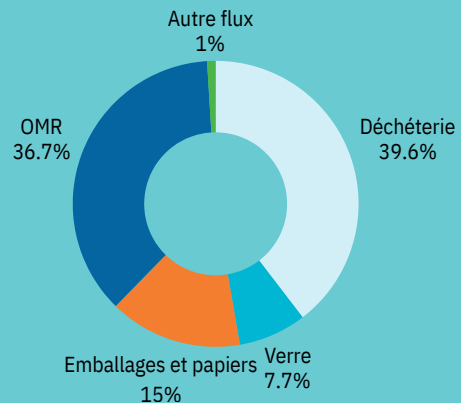
36 000 Tonnes

La quantité de déchets (3) collectés en Haute-Saintonge
36 000t en 2023

Répartition du coût par étapes de gestion des déchets



Répartition des quantités collectées par flux de déchets



310 K€

Investissement dans la
prévention des déchets

120

Nombre de personnes contribuant
à la gestion des déchets

**Valorisation matière
17 000 tonnes**

C'est la quantité de déchets recyclés
grâce au tri sur le territoire de la
Haute-Saintonge

15 000t en 2023

TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

En janvier 2024, **le tri à la source des biodéchets** est devenu obligatoire au niveau national. La CDCHS doit proposer une solution au territoire. L'étude TRIBIO a été lancée en novembre 2022 avec comme objectif de proposer la solution la plus adaptée pour la mise en place du tri à la source des déchets sur le territoire.

Parmi les étapes de cette étude, la caractérisation des OMR a eu lieu en janvier 2023 permettant de mettre en évidence un potentiel de détournement des biodéchets de 30%, soit 60kg/an/hab ou 3 850t/an.

La cible est de détourner sur 3 ans, 1 500t de biodéchets dont 300t provenant des professionnels du territoire. La prochaine caractérisation prévue en 2027 permettra d'évaluer l'efficacité des leviers mis en place.

REDUCTION DES DECHETS

Dans le cadre de la réduction des déchets, il a été choisi d'axer l'année 2025 sur la réduction des déchets non-valorisables, tels que les Ordures Ménagères Résiduels et le tout-venant.

Pour cela, des sacs poubelles transparents seront dotés gratuitement dès le 1er janvier 2025 à l'ensemble des usagers, afin de remplacer les sacs noirs. Cette méthode ayant déjà fait ses preuves dans d'autres collectivités promet une réduction des OMR grâce à l'amélioration du respect des consignes de tri.

En début d'année 2025, le tout venant sera en partie envoyé sur le site de production de CSR, donc détourné de l'enfouissement. Ceci permettra une réduction significative des quantités de déchets enfouis sur le territoire et créera, grâce aux déchets, une alternative aux combustibles fossiles.

INVESTISSEMENTS

Le réaménagement de la déchèterie de Pons sera initié en fin d'année 2025 pour des travaux sur l'ensemble de l'année 2026 aux vues des travaux engagés.

PARTIE 4

LEXIQUE

Biodéchets	Ensemble des matières organiques dites «fermentiscibles», incluant les déchets alimentaires ainsi que les déchets verts qui peuvent devenir de nouvelles ressources
CITEO	Eco-organisme qui gère la filière des emballages et des papiers
CSR	Un Combustible Solide de Récupération, est un type de combustible principalement préparé à partir de déchets combustibles pour être brûlés dans des chaudières ou fours adaptés (cimenteries en général). C'est une façon de « valoriser énergétiquement » certains déchets.
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés (sacs noirs des particuliers et des professionnels), c'est-à-dire les déchets collectés par le SPPGD, dont le producteur n'est pas un ménage. Les déchets des espaces verts publics, de voirie et de marchés collectés dans le cadre du Service Public de Gestion des Déchets font partie des DMA.
ECO-DDS	Eco-organisme qui gère la filière des Déchets Diffus Spécifiques (DDS)
Eco-Mobilier	Eco-organisme qui gère les filières des meubles usagés
ISDND	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux est une installation qui élimine des déchets non dangereux par enfouissement.
OCAD3E	Eco-organisme qui gère la filière des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles (sac noir), c'est à dire des déchets qui sont produits « en routine » par les ménages et par les acteurs économiques dont les déchets sont pris en charge par le service public de collecte.
PLPDMA	Plan de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
PNM	Producteurs Non Ménagers (administrations, professionnels, ...)
RSOM	Recyclables Secs des Ordures Ménagères (sac jaune)
SPPGD	Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TGAP	Taxe Générale sur les Activités Polluantes
Valorisation	Toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets (art. L541-1-1).

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE-SAINTONGE
7 RUE TAILLEFER - 17500 JONZAC

Service de prévention et de gestion des déchets - 05 46 48 78 34